



## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

### MISSION :

L'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement est destiné aux ménages n'ayant pas une autonomie suffisante pour accéder à un logement décent et autonome ou pour s'y maintenir en raison de leurs problématiques économiques, sociales, familiales, d'hébergement et de logement.

### IMPLANTATION ET CAPACITÉ :

L'année a été marquée par la transition entre deux marchés publics aux potentiels annuels et volumes de mesures différents dû à la baisse des financements :

- Marché Public 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 : **3 471 Mois/Mesures**
- Avenant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 mars 2025 : **réduction progressive des mesures pour une remise à 0 avant la parution du nouveau marché public.**
- Marché Public 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 : **2 324 Mois/Mesures** :
  - Bassin Louhannais et Chalonnais (Lot N° 1) – **916** Mois/Mesure
  - Bassin Mâconnais et Paray-le-Monial (Lot N° 2) – **741** Mois/Mesure
  - Bassin Autunois, Le Creusot et Montceau-les-Mines (Lot N° 3) – **667** Mois/Mesure

### FINANCEMENT :

Conseil Départemental de Saône-et-Loire à hauteur de **324,24 €** le mois/mesure (MM) pour le lot 1, **323,89 €** pour le lot 2 et **323,84 €** pour le lot 3.

## Données quantitatives

Cette situation a entraîné une baisse significative du nombre d'accompagnements, liée à la clôture progressive de l'ensemble des mesures au 31 mars 2025, conformément aux modalités fixées par le Département. Le nouveau marché public a débuté au 1<sup>er</sup> avril 2025, avec une mise en œuvre opérationnelle effective au 1<sup>er</sup> mai 2025, correspondant au délai nécessaire pour que le Département recontacte les personnes précédemment accompagnées souhaitant reprendre leur accompagnement ASLL.

Les données de ce présent rapport se basent sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 décembre 2025. Elles ne pourront présenter des éléments de comparaison d'activité à l'année précédente du fait de la réduction forcée d'activité et de la reprise très lente de celle-ci sur le nouveau marché public.

Lot N° 1	Potentiel annuel	Consommé	
	1 <sup>er</sup> avril 2025 – 31 mars 2026	1 <sup>er</sup> avril – 31 décembre 2025	
Chalon-sur-Saône	772	363	47 %
Louhans	145	39	27 %
<b>Lot N° 2</b>			
Mâcon	387	157	41 %
Paray-le-Monial	354	164	47 %
<b>Lot N° 3</b>			
Autun	156	67	44 %
Le Creusot	244	108	45 %
Montceau-les-Mines	266	167	63 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 324</b>	<b>1 065</b>	<b>46 %</b>

Du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 décembre 2025, le service a réalisé **1 065 Mois/Mesure (MM)** et a donc consommé **46 %** de l'enveloppe globale du marché public 2025/2026. Cette année le service ASLL a accompagné **304 ménages** du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 décembre 2025.

La clôture de l'ensemble des mesures ASLL au 31 mars 2025, imposée par le Département, combinée au retard de publication du marché public fin 2024 et à un contexte national marqué par l'absence de vote du budget, a entraîné une **baisse significative de l'activité dès le dernier trimestre 2024**, notamment **sur le secteur de Mâcon**. Cette situation a conduit à un démarrage de mesures limité du nouveau marché, dans un contexte d'incertitude ayant perduré jusqu'à mi-mai 2025. La reprise de l'activité s'est opérée de manière progressive et inégale selon les territoires, avec une montée en charge plus marquée à **Montceau-les-Mines**, tandis que les secteurs **d'Autun et du Creusot** ont connu une reprise plus complexe durant quelques mois malgré plusieurs relances effectuées de la part de la DT et de la cheffe de service de proximité auprès des CUD concernées. Face à ces contraintes, le service a dû adapter son organisation et ses pratiques professionnelles, tout en renforçant les échanges avec les partenaires afin de soutenir la reprise des orientations et assurer la continuité des accompagnements.

**Sur le secteur Chalon-sur-Saône / Louhans**, et face aux nouvelles conditions du marché public ASLL 2025/2026, l'équipe a été réduite à 3,50 ETP contre 5,50 ETP initialement, tout en maintenant un périmètre géographique d'intervention inchangé. Cette évolution a nécessité une forte capacité d'adaptation de la part des travailleurs sociaux, tant en matière d'organisation des déplacements que du respect du cadre et des exigences réglementaires du dispositif ASLL.

**Sur le secteur de Paray-le-Monial**, l'arrêt des prescriptions entre janvier et avril a conduit à une dégradation significative de certaines situations restées en attente, notamment par l'avancée des procédures d'expulsion et l'aggravation de l'endettement. Le redémarrage de l'activité s'est révélé complexe, marqué par un faible volume d'orientations et une remontée progressive de la file active.

Nombre de ménages accompagnés 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 2025	2025	2024	2023
Chalon-sur-Saône	107	227	235
Louhans	13	37	40
<b>Sous total Lot N° 1</b>	<b>120</b>	<b>264</b>	<b>275</b>
Mâcon	43	85	94
Paray-le-Monial	48	103	92
<b>Sous total lot N° 2</b>	<b>91</b>	<b>188</b>	<b>186</b>
Autun	14	28	31
Le Creusot	33	63	64
Montceau-les-Mines	46	74	72
<b>Sous total Lot N° 3</b>	<b>93</b>	<b>165</b>	<b>167</b>
<b>TOTAL</b>	<b>304</b>	<b>617</b>	<b>628</b>

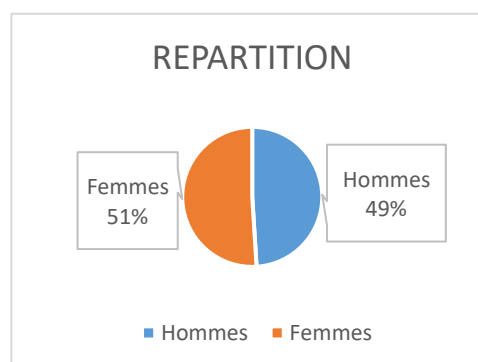
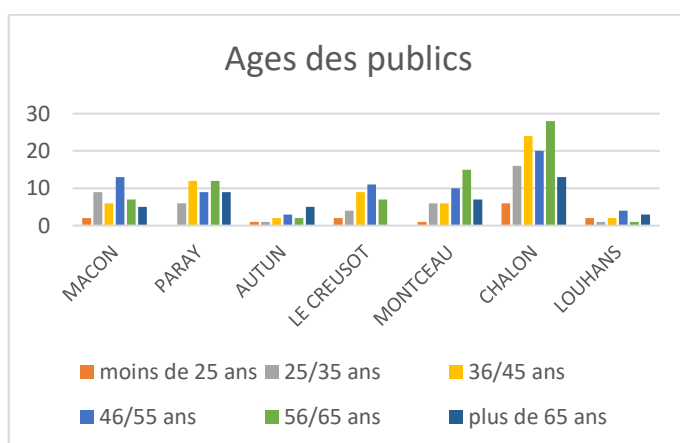
Nombre de fins d'accompagnement au cours de l'année 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 2025	2025	Dont interruption en %	2024	Dont interruption en %	2023	Dont interruption en %
Chalon-sur-Saône	36	66 %	140	36 %	160	36 %
Louhans	7	85 %	22	27 %	23	33 %
<b>Sous total lot N° 1</b>	<b>43</b>	<b>70 %</b>	<b>162</b>	<b>35 %</b>	<b>183</b>	<b>36 %</b>
Mâcon	15	26 %	59	22 %	55	18 %
Paray-le-Monial	15	47 %	64	28 %	54	18 %
<b>Sous total lot N° 2</b>	<b>30</b>	<b>37 %</b>	<b>123</b>	<b>25 %</b>	<b>109</b>	<b>18 %</b>
Autun	7	28 %	18	17 %	18	29 %
Le Creusot	15	33 %	34	20 %	32	28 %
Montceau-les-Mines	11	45 %	41	27 %	46	11 %
<b>Sous total lot N° 3</b>	<b>33</b>	<b>36 %</b>	<b>93</b>	<b>23 %</b>	<b>96</b>	<b>20 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>50 %</b>	<b>378</b>	<b>28 %</b>	<b>388</b>	<b>27 %</b>

Pour indication, **109 mesures** soit **100 % de la file active restante** ont été clôturées au 31 mars 2025 sur le département, tous secteurs confondus. Ces clôtures ont généré un travail administratif colossal pour les travailleurs sociaux. Les personnes accompagnées se sont senties abandonnées dans leurs difficultés en cours de mesure alors que les besoins étaient encore bien présents. Nous avons pu de ce fait constater une certaine démobilisation dans leur parcours comme si leur situation n'était pas assez importante, comme si leur vulnérabilité n'était pas prise en compte et qu'elles étaient pourtant dans l'incapacité de trouver des ressources pour s'en sortir.

Durée moyenne des accompagnements (en mois) du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 2025	2025	2024	2023
Chalon-sur-Saône	4.00	5.00	6.59
Louhans	3.00	5.00	6.56
Moyenne Lot N° 1	3.50	5.00	6.57
Mâcon	4.00	6.00	7.49
Paray-le-Monial	4.00	5.00	6.85
Moyenne Lot N° 2	4.00	5.50	7.17
Autun	7.00	6.00	6.22
Le Creusot	5.00	6.00	7.88
Montceau-les-Mines	4.00	5.00	7.35
Moyenne Lot N° 3	5.33	5.66	7.15

L'analyse des interruptions de mesures met en évidence plusieurs facteurs explicatifs de la durée moyenne des accompagnements ASLL. Certaines situations sont marquées par des ruptures ou une absence de soins, limitant la mobilisation des personnes accompagnées, tandis que des contraintes organisationnelles, notamment liées à l'exercice d'une activité professionnelle, peuvent restreindre la disponibilité nécessaire au suivi. À cela s'ajoutent des interruptions à l'initiative des ménages car certaines personnes n'avaient pas pleinement anticipé, au début de la mesure voire en amont de la mesure ASLL, le niveau d'implication requis par l'accompagnement ASLL, à raison d'un rendez-vous tous les 15 jours qui peut être pour certains ménages un rythme contraignant. Ces éléments contribuent à des difficultés d'adhésion et de mobilisation, constituant des facteurs déterminants dans l'interruption des mesures et influençant la durée moyenne des accompagnements.

### Typologie des publics :



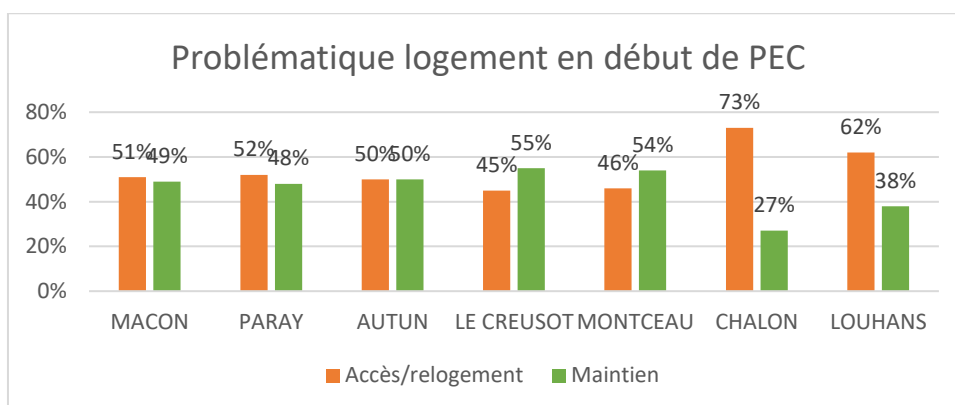
En 2025, les équipes ont accompagné **majoritairement des femmes**. Comme l'année passée, en fonction des territoires, on se rend compte que l'accompagnement n'a pas touché les mêmes publics. Les secteurs de **Chalon-sur-Saône**, **Montceau-les-Mines**, et **Paray-le-Monial** ont majoritairement accompagné des ménages âgés de **56 à 65 ans**. À **Mâcon**, **Le Creusot** et **Louhans** c'est la tranche d'âge des **46/56 ans** qui a été le plus orientée vers le dispositif. Quant au secteur **d'Autun**, les équipes ont accompagné des ménages de **plus de 65 ans**.

Cette année, nous observons une légère **baisse des familles monoparentales** par rapport à l'année passée. Cependant, **les personnes isolées** restent la composition familiale majoritaire dans les accompagnements.

### Prescripteurs :

Les **orientations** provenant des **territoires d'action sociale restent majoritaires** comme chaque année. La diminution importante observée sur le nombre de prescriptions vient de la demande de la DARTAS de clôturer l'ensemble des mesures au 31 mars 2025.

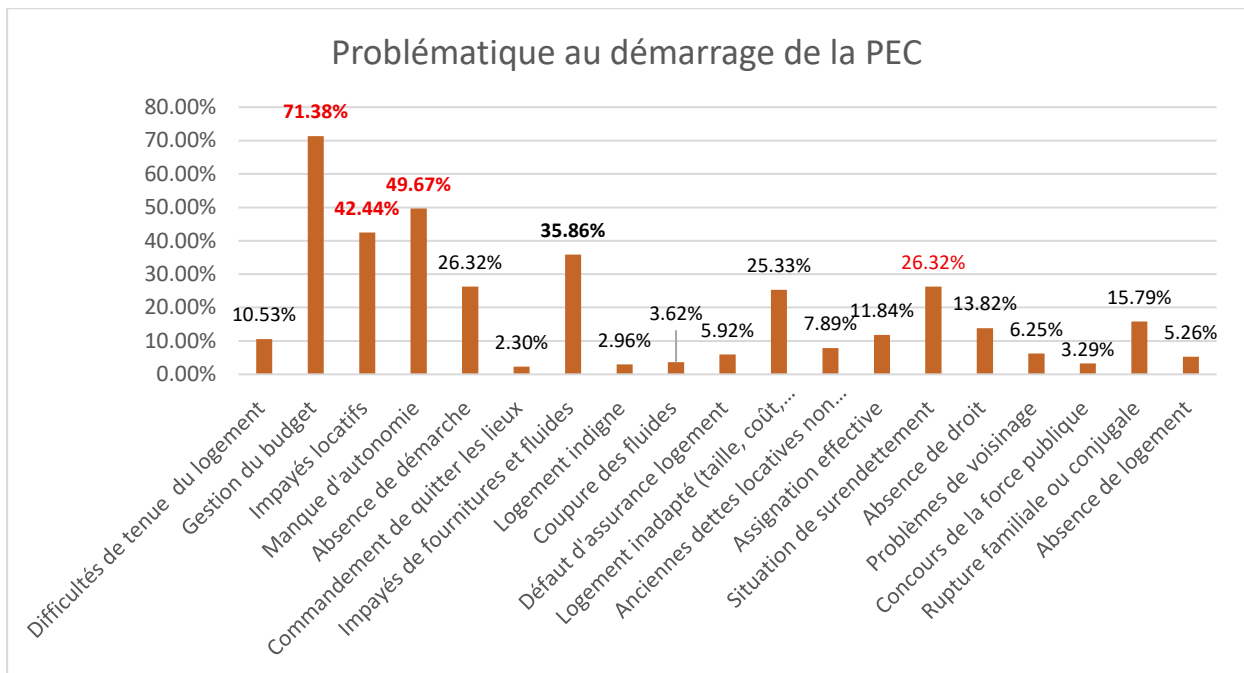
### Situation en début de mesure :



Nous constatons une **hausse significative de l'accès au logement ou relogement à Chalon-sur-Saône et Louhans** par rapport à 2024, contrairement aux autres secteurs où les problématiques logement en début de prise en charge restent quasi inchangées et restent quasi à l'équilibre. L'accès au logement ou relogement implique un temps d'accompagnement parfois plus important au regard du manque avéré de petites typologies. Le lien avec les bailleurs sociaux est encore plus nécessaire dans ce cas. Nous travaillons également en flux tendu chez les bailleurs publics pour la recherche de petites typologies ou de logement PMR.

Statut lié au logement en %	2025	2024	2023	
<b>Dans le parc public</b>	<b>70 %</b>	70 %	69 %	
<b>Dans le parc privé</b>	<b>30 %</b>	30 %	31 %	
<b>DONT</b>	<b>73 %</b>	78 %	78 %	Sont locataires
	<b>3 %</b>	3 %	3 %	Sont propriétaires ou accédants
	<b>7 %</b>	5 %	5 %	Sont hébergés par la famille
	<b>5 %</b>	7 %	8 %	Occupants sans titre
	<b>0,30 %</b>	0,50 %	0,50 %	Sans domicile ou abris de fortune

Cette année, on observe un **équilibre entre le parc public et le parc privé** dans les solutions de logement proposées aux ménages accompagnés. On note toutefois une légère **diminution du nombre de locataires** et, en parallèle, une **hausse des situations d'hébergement**. Cette évolution s'explique par une analyse approfondie de la capacité des ménages à accéder et à maintenir un logement de manière autonome. Les travailleurs sociaux de l'ASLL, en concertation avec les ménages concernés, ont **mobilisé le dispositif du Droit à l'Accueil, à l'Hébergement ou au Logement Opposable (DAHO / DALO)** pour permettre un relogement adapté au niveau d'autonomie des familles, tant sur le plan financier que sur celui des compétences liées au savoir-habiter. Les ménages concernés par un DAHO cette année étaient, pour la plupart, en situation d'expulsion imminente et présentaient de faible capacité d'accès autonome au logement.



Les problématiques au démarrage de la prise en charge restent toujours les mêmes d'une année à l'autre. Ainsi comme en 2024, les trois grandes difficultés communes aux ménages accompagnés, ont été la **difficulté à gérer un budget avec situation de surendettement, les dettes locatives et le manque d'autonomie dans les démarches administratives ou absence de démarche**. Nous constatons également en 2025 que la problématique "**impayés de fournitures et fluides**" due à la hausse des prix de l'énergie reste encore très présente au démarrage de la prise en charge.

Les problématiques identifiées sont très souvent une défaillance dans la gestion du budget, une méconnaissance des droits sociaux à ouvrir, une accumulation d'impayés locatifs et de fournitures de fluides qui entraînent souvent une situation de surendettement. À cela vient s'ajouter la fluctuation des allocations logements, notamment pour les personnes qui travaillent, ce qui complexifie également la gestion budgétaire.

#### Procédures d'expulsion :

Sur les **88 ménages en procédures** sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2025, **26 %** ont bénéficié d'un **plan d'apurement** permettant ainsi de stopper la procédure d'expulsion ; **34 %** des ménages accompagnés soit 30 ménages se trouvaient en situation de **procédure d'expulsion à la fin de la prise en charge** ; **5 ménages** ont été orientés en **CCAPEX**, **5** en **COMED** dont 4 DALO et 1 DAHO.

**N.B :** Les orientations en ASLL peuvent être tardives par rapport à la procédure d'expulsion : de plus en plus de personnes orientées en sont au stade du CQL ou du RFP, ce qui demande de travailler le relogement plutôt que la prévention de l'expulsion.

## Données qualitatives

#### Les faits marquants :

##### Interruption du marché ASLL :

L'interruption du marché ASLL a entraîné des **ruptures significatives dans les accompagnements**. Les personnes bénéficiaires ont été fortement impactées, générant des situations d'incertitude, des réorientations vers d'autres travailleurs sociaux en relais, parfois sans possibilité de continuité immédiate, ainsi que des périodes d'attente prolongées. Ces ruptures ont favorisé des phénomènes de démobilisation et ont limité la possibilité de mener un travail d'accompagnement approfondi lors des reprises.

Par ailleurs, l'arrêt des prescriptions entre janvier et avril a provoqué une **dégradation notable des situations des dossiers restés en attente**, notamment avec l'avancée de procédures d'expulsion et une aggravation des situations d'endettement. Le redémarrage s'est révélé complexe, en raison d'un faible volume d'orientations, ce qui a entraîné une remontée lente de la file active.

Cette situation a également eu un impact important sur les équipes : **questionnement sur le sens du travail, sentiment d'insécurité professionnelle, pertes d'emploi, morcellement des postes et difficultés de communication.**

### Renouvellement du Marché public avec baisse des financements :

Le relai entre les 2 marchés publics a été extrêmement complexe tant pour :

**Les bénéficiaires** qui se sont sentis abandonnés dans leurs difficultés en cours de mesure alors que les besoins étaient encore bien présents. Nous avons pu constater un certain désabusement et démobilisation dans leur parcours comme si leur situation n'était pas assez importante, que leur vulnérabilité n'était pas prise en compte et dans l'incapacité qu'elles étaient de trouver les ressources pour s'en sortir.

**Les équipes ASLL** qui, depuis des années, sont sur ces missions qu'elles affectionnent particulièrement, d'où l'expertise présentée dans ce rapport d'activité et reconnue des partenaires. Les professionnelles ont eu le sentiment d'abandonner les personnes laissant derrière elles leurs expertises pouvant aider les bénéficiaires en matière de logement afin de poursuivre leur parcours et éviter l'expulsion. Le ressenti premier était bien tourné vers les personnes et seulement après elles ont dû gérer et réfléchir à une potentielle fin de contrat les mettant elles-mêmes en précarité dans leur cercle personnel et familial.

**Les partenaires** qui reconnaissent la plus-value du FSL, des mesures ASLL et qui se retrouvaient sans solution adaptée, dans l'impuissance de proposer un plan d'accompagnement répondant aux difficultés sociales rencontrées et étant dans l'impossibilité de reprendre les missions ASLL à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

### Mise en place de nouveaux outils :

Le passage à des **outils interactifs** a engendré des difficultés tant pour les professionnels que pour les personnes accompagnées. Des obstacles ont été identifiés dans la relation à l'outil numérique, ainsi que dans son utilisation à domicile, notamment en raison de problèmes de connexion ou de conditions matérielles inadaptées. Enfin, l'absence de signature des personnes accompagnées constitue une difficulté supplémentaire dans la mise en œuvre de ces nouveaux outils.

### Le partenariat :

Une **information retraite par la CARSAT** a été initiée à **Mâcon** le 27 juin 2025 à la suite d'un-échange avec un conseiller CARSAT, mettant en relief le manque de spécificité des travailleurs sociaux sur les questions de la retraite et de l'ASPA. Une demande a été envoyée au service formation / information de la CARSAT, qui a pu intervenir au sein de l'association le 27 juin 2025.

Sur la **CUCM** a été organisée un **café partenaire** début d'année 2025 et la **journée du Prendre Soin**. Le travail partenarial s'est également renforcé grâce à la collaboration avec un auto-entrepreneur habilité dans l'aide à la personne sur le secteur, intervenant notamment pour des déménagements et des transports de personnes à mobilité réduite. Cette collaboration se caractérise par des tarifs accessibles aux personnes disposant de faibles ressources, ainsi que par une grande réactivité. Enfin, plusieurs partenaires sont intervenus lors des réunions d'équipe, notamment France Travail, les PEP 71, La MAIA et le SAMSAH, contribuant à enrichir les pratiques professionnelles et la coordination des accompagnements.

Sur le **Chalonnais**, une rencontre partenariale avec les **PEP réseaux VIF** a été initiée afin de réunir plusieurs professionnelles intervenant dans le champ de l'accompagnement social, médico-social, notamment autour des dispositifs de l'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement), l'ASLL (Accompagnement Sociale Lié au Logement), et de la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales sur le Pôle Violences Intra Familiales des PEP71 (AJ / HU / CHRS / IML / HI). L'objectif principal était de clarifier les missions respectives, les modalités d'orientation entre dispositifs, et d'échanger sur les difficultés rencontrées dans la coordination et l'accès au logement.

### Les difficultés rencontrées :

- **Travailler le relogement dans un contexte de pénurie de logements**, qui crée des listes d'attente dans les différents dispositifs (DALO, IML...), carence de logement de typologie T1 et T2 et inadéquation des ressources des ménages accompagnés pour travailler un relogement dans le parc privé donc délai plus long ce qui précarise davantage les ménages ; précédente dette locative pouvant impacter des attributions de logement également.
- **Manque de relais sur le versant de la santé ou de la précarité** (sur le secteur Clunisois, plus de SARS ni d'équipe mobile), les problématiques de santé mentale sont de plus en plus présentes dans les situations et l'accès aux soins particulièrement complexe.
- **Fin du dispositif agent de santé** sur le Mâconnais, qui pouvait intervenir en complément de notre accompagnement.
- Sur l'antenne de Mâcon, il serait pertinent que la CUD transmette les dossiers des bénéficiaires à l'issue de celle-ci afin de pouvoir optimiser les démarrages comme le font les autres CUD. De plus, les emplois du temps des assistantes sociales de secteur compliquent les programmations de rendez-vous tripartites sur le mois de démarrage. Il nous arrive donc de rencontrer les personnes accompagnées seule, puis de programmer une tripartite plus tard.
- Une concentration importante des orientations sur le secteur de Montceau-les-Mines, dépassant les capacités du potentiel de mois/mesures sur le secteur, conjuguée à un faible nombre d'orientations sur le secteur d'Autun, a engendré un **déséquilibre dans la répartition des interventions**. Un des 3 travailleurs sociaux intervient ainsi sur trois secteurs, impliquant des temps de déplacement conséquents.
- La **charge administrative reste conséquente**, avec de nombreux documents longs à renseigner et dans des délais contraints, dû notamment aux nouveaux outils interactifs instaurés par le Département : **absence de la période "test" d'expérimentation des outils d'évaluation** ; outils non opérationnels : plusieurs versions avec nécessité de la maîtrise du logiciel PDF modifiable. Méconnaissance de ces outils par les CUD à défaut de leur présentation.
- **Défaut d'harmonisation du fonctionnement des CCAPEX** : Absence de lien et régularité des commissions CCAPEX.

### L'accompagnement éducatif / actions collectives et partenariales :

Beaucoup de personnes sont isolées et manquent terriblement de confiance en elles. Les actions individuelles sont nécessaires pour amener ce public aux actions collectives. Par ailleurs, le collectif développe également d'autres modes d'actions en individuels par la suite. À noter que les gens sont de plus en plus demandeurs de se retrouver et en expriment le besoin.

### Sur Chalon-sur-Saône / Louhans :

- « **Ménagez-vous** » : sur ce secteur, plusieurs actions collectives ont été envisagées et travaillées au cours de l'année 2025, en lien étroit avec les missions de l'ASLL et les besoins repérés auprès des personnes accompagnées. Une action collective initialement programmée en avril 2025, intitulée "Ménagez-vous", portant sur **l'entretien du logement et l'élaboration de produits ménagers à moindre coût**, a dû être déprogrammée en raison de la clôture anticipée des accompagnements décidée par le Département. Par ailleurs, un travail de réflexion et de construction autour de nouvelles actions collectives, notamment un **"café partenaires"** visant à **renforcer l'interconnaissance des acteurs locaux**, ainsi qu'une action autour de l'équilibre alimentaire à petit budget a été engagé au cours du mois d'avril 2025. Toutefois, ce travail n'a pu être mené à son terme compte tenu des conditions de reprise du dispositif ASLL, qui ont limité la capacité des équipes à se projeter et à mobiliser durablement les personnes accompagnées.
- **"Chez moi, mon style"** : malgré ce contexte institutionnel contraint, les équipes ASLL ont poursuivi leur dynamique de projection et d'anticipation. À ce titre, une action collective intitulée "Chez moi, mon style", visant à **accompagner les personnes dans l'appropriation de leur logement, la valorisation de l'habitat et le renforcement du sentiment d'ancrage**, est programmée pour le 3 février 2026 sur les secteurs de Louhans et de Chalon-sur-Saône. Cette action s'inscrit dans une logique de continuité de l'accompagnement social lié au logement et de remobilisation des personnes autour de projets collectifs porteurs de sens.

### Paray-le-Monial :

- **Ateliers numériques** : deux ateliers organisés en mars et novembre, en partenariat avec la conseillère numérique du Grand Charollais, ont réuni six bénéficiaires. Ces actions ont permis un accompagnement personnalisé selon les besoins et les équipements de chacun (ordinateur, smartphone, tablette). Les visites à domicile ont mis en évidence une amélioration de l'autonomie dans l'utilisation des outils numériques et la réalisation des démarches en ligne.
- **SISM – "Potage et Partage"** : dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale, une action conviviale a été menée sur les marchés de Paray-le-Monial et Marcigny, réunissant bénéficiaires, partenaires et habitants. Cette initiative visait à renforcer le lien social et à promouvoir la santé mentale autour du thème : *"Pour notre santé mentale : réparons le lien social"*.
- **Atelier économies d'énergie** : un atelier collectif a été organisé en janvier 2025 à l'appartement pédagogique de l'OPAC à Gueugnon, en partenariat avec une professionnelle de la MASP du Département, afin de sensibiliser les participants à la maîtrise des consommations énergétiques et des charges liées au logement.

### Mâcon :

- **Prévention des arnaques** : dans le cadre du dispositif ASLL, une action collective de **prévention des escroqueries** a été organisée afin de sensibiliser les usagers aux risques, de favoriser le partage d'expériences et de renforcer leurs capacités à réagir face à des situations frauduleuses. L'action, menée un vendredi en début d'après-midi, a réuni quatre participants. Elle a débuté par un temps d'échanges convivial autour d'un café, permettant aux usagers de partager leurs expériences. Un support PowerPoint dédié a ensuite été utilisé pour structurer les apports, avant la mise en pratique des connaissances au moyen d'un "serious game" en ligne proposé par La Banque. Cette approche interactive a suscité un fort engagement du groupe, qui a souhaité approfondir l'activité malgré un dépassement du temps initialement prévu. Les échanges ont été fluides, respectueux et constructifs. La diversité des supports et l'ambiance conviviale ont favorisé l'implication des participants et l'appropriation des contenus.

Cependant la participation limitée s'explique notamment par une baisse de l'activité ASLL, des contraintes géographiques liées aux secteurs d'intervention ASLL / AVDL et des obligations professionnelles de certains usagers. L'absence de supports récapitulatifs à emporter a également été identifiée comme un point d'amélioration.

En conclusion, cette action collective a été jugée utile et pertinente par l'ensemble des participants. Elle contribue pleinement aux objectifs du dispositif ASLL en matière de prévention et d'autonomisation des usagers et sera reconduite afin de toucher un public plus large.

- **Le Pont Musical** : Le Pont Musical est une action collective visant à **rompre l'isolement des personnes accompagnées, à favoriser le partage de moments de plaisir autour de la musique et à soutenir la reprise de confiance en soi par une activité expressive et conviviale.**

Le bilan de cette action apparaît mitigé avec une présence limitée des personnes accompagnées. Plusieurs freins ont été identifiés pour expliquer cette situation : la dimension collective de l'action, pouvant représenter un obstacle pour des personnes en situation d'isolement ; le chant, perçu comme une activité intimidante ; les contraintes de déplacement, notamment pour les personnes résidant en milieu rural ainsi que des difficultés liées à l'état de santé de certains usagers. Ces éléments constituent des axes de réflexion pour l'adaptation et le développement futur de l'action, afin de mieux répondre aux besoins et aux capacités des personnes accompagnées.

### CUCM / Autun :

En 2025, huit actions collectives ont été proposées sur les thématiques culture et sport, en complément de l'accompagnement individuel ASLL. Ces actions ont favorisé la socialisation, l'autonomie, la remobilisation des personnes accompagnées et l'observation des compétences et freins dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle.

- **Atelier cuisine et jeux de société** : en janvier 2025, trois personnes accompagnées en ASLL ont participé à un **atelier cuisine et jeux de société, coanimé** avec la Pension de famille, l'AVDL et le SICEF. Cette action a permis de travailler la compréhension des consignes, l'adaptation au collectif et les compétences transversales. Les observations réalisées ont mis en évidence, pour certains participants, des capacités mobilisables dans un cadre professionnel (autonomie, logique, dextérité), tandis que pour d'autres, elle a permis d'identifier des freins à l'emploi nécessitant un réajustement de l'accompagnement avec les partenaires.
- **Balade avec des ânes** : en octobre 2025, cinq personnes ASLL ont participé à une balade avec des ânes, action particulièrement adaptée à des personnes très isolées, dont certaines avec des limitations physiques. Ce temps collectif a favorisé les **échanges, la convivialité et la valorisation des personnes**, tout en suscitant l'envie de s'inscrire dans de nouvelles activités. Ces temps collectifs ont constitué de véritables leviers de socialisation, favorisant la création et le renforcement du lien social, l'expression des personnes accompagnées et leur engagement actif dans des espaces de vie collective.

Ces actions ont également permis de valoriser les compétences individuelles et collectives des participants, de soutenir l'autonomie et de renforcer la confiance en soi, tout en s'inscrivant dans une dynamique partenariale et interservices. La co-construction de ces actions, avec l'implication des personnes accompagnées à différentes étapes (proposition, organisation, participation), s'inscrit pleinement dans les principes d'accompagnement social global et participatif portés par l'ASLL.

Par ailleurs, deux actions collectives proposées par le Point Conseil Budget et ouvertes au public ASLL n'ont pas rencontré de participants en 2025. Une attention particulière sera portée en 2026 à l'amélioration de la communication et à l'adaptation des modalités afin de renforcer la mobilisation du public.

Il convient toutefois de préciser que les équipes ASLL n'ont pas été en mesure de s'investir dans des actions collectives au cours du premier semestre 2025, en raison des incertitudes relatives à la reconduction du dispositif ASLL. Malgré ce contexte contraint, la reprise des actions collectives sur le second semestre témoigne de la volonté des équipes de maintenir une dynamique collective au service de l'insertion sociale et du mieux-vivre ensemble.

### Plaintes et réclamations :

Aucune plainte et réclamation réceptionné par le service en 2025.

### Événements indésirables et événements indésirables graves :

Pas de plainte et de réclamation en 2025.

## Démarche d'amélioration continue

### Bilan des perspectives 2025 :

- Répondre au nouveau marché public ASLL : **marché obtenu pour un an du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars 2026 avec une baisse significative du budget par lot.**
- Être un appui au schéma unique du département de Saône-et-Loire : il est essentiel de soutenir les initiatives qui visent à structurer et à coordonner les actions sociales au sein du département et notamment en matière de prévention des expulsions dans le cadre de notre accompagnement lié au logement.
- Renforcer l'action sociale : cela inclut la mise en place d'actions collectives pour lutter contre la précarité économique ainsi que le développement du partenariat et du maintien des liens existants : **diverses actions collectives mises en place tout au long de l'année sur l'ensemble du Département.**
- Harmoniser les dossiers : il conviendra de veiller à ce que la gestion des dossiers soit uniforme et simplifiée sur l'ensemble du territoire pour permettre une harmonisation des pratiques professionnelles et ainsi renforcer notre qualité d'accompagnement : **travail en cours de réalisation avec les équipes et notamment sur l'appropriation des nouveaux outils interactifs et de leur utilisation.**

### Perspectives 2026 :

**Poursuivre notre action avec le Département**, en lien avec le marché public, au bénéfice des personnes en difficulté pour se maintenir ou accéder à un logement.

**Répondre au marché public** avant le 10 février 2026.

**Consolider les partenariats existants et en développer** d'autres afin de pouvoir orienter au mieux les publics que nous accompagnons. Cette perspective permettra également de mieux faire connaître le service ASLL, ses missions afin que les partenaires puissent se saisir de notre expertise pour avoir un accompagnement plus adapté et au plus proche des besoins des personnes. Ceci permettrait également d'augmenter notre activité sur certains secteurs, aujourd'hui en déficit.

**Renforcer les liens et réduire les inégalités** par la poursuite en 2026 des actions collectives afin de répondre au mieux au besoin du terrain.

## LEXIQUE

<b>AJ :</b>	Accueil de Jour
<b>ASLL :</b>	Accompagnement Social Lié au Logement
<b>ASPA :</b>	Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
<b>AVDL :</b>	Accompagnement Vers et Dans le Logement
<b>CARSAT :</b>	Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail
<b>CCAPEX :</b>	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
<b>CHRS :</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>COMED :</b>	Commission Départementale de Médiation
<b>CQL :</b>	Commandement de Quitter les Lieux
<b>CUCM :</b>	Communauté Urbaine Creusot Montceau
<b>CUD :</b>	Commission Unique Délocalisée
<b>DALO :</b>	Droit au Logement Opposable
<b>DARTAS :</b>	Direction Appui Ressources Transversales aux Solidarités
<b>DT :</b>	Directrice de Territoire
<b>ETP :</b>	Equivalent Temps Plein
<b>FSL :</b>	Fonds de Solidarité logement
<b>HI :</b>	Hébergement Insertion
<b>HU :</b>	Hébergement d'Urgence
<b>IML :</b>	Intermédiation Locative
<b>MAIA :</b>	Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le Champ de l'Autonomie
<b>MASP :</b>	Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée
<b>MM :</b>	Mois/mesure
<b>OPAC :</b>	Office Public d'Aménagement et de Construction
<b>PEC :</b>	Prise en Charge
<b>PEP :</b>	Pupilles de l'Enseignement Public
<b>PMR :</b>	Personne à Mobilité Réduite
<b>RFP :</b>	Réquisition de la Force Publique
<b>SAMSAH :</b>	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés
<b>SICEF :</b>	Service Intégré de la Coordination de l'Emploi et de la Formation
<b>SISM :</b>	Semaine d'Information de la Santé Mentale
<b>VIF :</b>	Violences intra-Familiales